

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

**N° 265/2017**

**OBJET : Arbitrage du coût de la PFAC relatif aux travaux d'assainissement réalisés dans le cadre du projet de reconstruction de la cité Bel Air à Auterive porté par le groupe « les chalets »**

**L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du programme de travaux de démolition et reconstruction des bâtiments de la Cité Bel Air à Auterive, prévu en trois tranches et porté par le groupe « les chalets », la communauté de communes a validé lors de son conseil communautaire en date du 11/07/17, par délibération n° 159/2017, l'engagement de travaux relatifs à la création d'une nouvelle canalisation desservant ces bâtiments.

Il informe que dans ce contexte, le groupe « les chalets » a sollicité la CCLA à toutes fins de connaître les différentes participations auxquelles il serait assujéti pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux correspondants à la construction de 3 bâtiments soit 40 logements au total, en lieu et place des 36 logements existants.

Monsieur le Président indique que conformément à la délibération n°123/2013 du Conseil Communautaire en date du 09/12/13, le coût de la PFB correspondante est le suivant :

- **Participation pour Frais de Branchement : 4 800 € TTC** (*mise en place de 1 branchement collectif desservant les 3 bâtiments*)

Il rappelle qu'à ce jour les 36 logements existants et concernés par le projet, déversent leurs effluents au sein du réseau d'assainissement et il informe que le projet actuel de démolition et reconstruction de cette première tranche de travaux ne donne lieu à la création que de 4 logements supplémentaires, en plus de la reconstruction des 36 existants, et donc au déversement d'une quantité d'effluents supplémentaires correspondant uniquement à ces 4 logements.

Considérant l'exposé ci-dessus, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de définir le coût de la PFAC auquel le propriétaire sera assujéti, sur la base des 4 logements supplémentaires, correspondant au montant suivant, conformément à la délibération n°07/2013 du conseil communautaire du 24/01/2013 :

- **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : 2386 \* 4 = 9 544 €**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

**APPROUVE** les modalités de calculs pour la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif relatives à cette première tranche de travaux, fondées sur les 4 logements supplémentaires uniquement

**VALIDE** les montants des PFB et PFAC correspondants respectivement à 4 800 € TTC et 9 544 € pour cette première tranche de travaux de démolition et reconstruction des bâtiments de la Cité Bel Air à Auterive

**MANDATE** Monsieur le Président à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS